

Logements des pompiers : le syndicat SUD saisit le tribunal administratif

Social. Le syndicat demande en référé que soit suspendue la délibération du conseil d'administration du Sdis actant la vente, au 1^{er} janvier 2014, de 250 logements de fonction. En attendant une audience sur le fond.

Hostile à la vente des 250 logements de fonction des sapeurs-pompiers professionnels du Rhône, le syndicat SUD abat une nouvelle carte.

Le 18 novembre, le tribunal administratif de Lyon examinera en référé un recours du syndicat visant à suspendre la délibération du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) qui, le 28 juin dernier, a acté la vente de trois immeubles et un terrain à deux bailleurs sociaux.

Douze familles en situation très précaire

Une procédure en urgence, avant une audience sur le fond dont la date n'est pas connue, fondée sur les conséquences irréversibles de l'application de

la délibération sur la situation des personnels. De quoi raviver les espoirs des 63 familles restées à La Croix-Rousse, La Duchère, Gerland et Villeurbanne. Car le 1^{er} janvier 2014, elles commenceront à verser un loyer à l'Opac du Rhône ou à Grand Lyon Habitat.

« Je ne sais pas comment je vais sortir 800 €, sans compter les charges, quand, une fois tout réglé, il m'en reste 500 pour nourrir mes trois enfants, et assurer les dépenses courantes », témoigne Eric, père de famille recomposée, qui émarge à environ 1 800 € par mois, primes comprises (1). En 2009, il a fait partie de ces fonctionnaires qui ont accepté de travailler 1 000 heures de plus par an en échange d'un logement de fonction. Pas par plaisir « mais bien par nécessité », insiste-t-il.

« Après une séparation, j'ai contracté des crédits, pour faire face à des impayés. Echanger jusqu'en 2018 un logement contre des heures de travail, c'était une solution



■ Les logements ont été cédés, au 1^{er} janvier 2014, à l'Opac du Rhône et Grand Lyon Habitat. Photo C. Morandi

pour me remettre à flot », explique-t-il. Et les quelques gardes volontaires qu'il assure désormais pour arrondir ses fins de mois ne suffiront pas à lui « maintenir la tête hors de l'eau ».

Quand il fait le compte de ses dépenses fixes, Laurent sait qu'avec un loyer en plus, il lui restera seulement 100 €. Et troquer son T3 contre un T2, comme le lui a proposé l'Opac du Rhône, ne lui apportera

guère plus d'oxygène. « On ne cherche pas à se poser en victimes. Surtout dans le contexte actuel. La réalité des Français on la connaît, c'est notre quotidien. On demande seulement au Sdis de respecter nos plans de vie bâtis sur des règles qu'il a lui-même édictées. Les banques m'ont accordé des crédits en vertu d'un arrêté stipulant que je disposais d'un appartement de fonction jusqu'en 2018. Qu'on nous laisse aller

au bout », réclame ce célibataire. Dans une deuxième requête SUD conteste la validité de la délibération du 28 juin au motif que les biens, appartenant au domaine public, auraient dû être désaffectés, puis déclassés, avant d'être cédés au privé. Il conteste également le prix de vente, à une somme inférieure à l'évaluation de France Domaine. ■

CH. M.

(1) Les prénoms ont été modifiés

Les dates clés

2009

Le Service départemental d'incendie et de secours du Rhône manifeste sa volonté de se séparer d'une partie de son patrimoine.

Il s'agit d'immeubles d'habitation situés à Lyon (Gerland, Duchère, la Croix-Rousse) et Villeurbanne, pour lesquelles des travaux de réhabilitation sont nécessaires. L'enveloppe est évaluée à 12 millions d'euros. Les syndicats sautent de la vente les 250 logements de fonction en négociant un accord : les pompiers logés donneront 1 000 heures de travail en plus par an.

Février 2012

Saisi par un syndicat, le tribunal administratif de Lyon revoie l'accord, au motif que le temps de travail effectif dépasse le plafond fixé par une directive européenne.

Juin 2012

A l'approche d'un conseil d'administration réuni pour acter le principe de la vente des 250 logements et d'un terrain, les pompiers manifestent leur opposition au projet.

13 juin 2012

Le colonel Serge Delaigue, directeur du Sdis, reçoit des familles, - certaines confrontées à de graves difficultés, d'autres engagées dans des crédits pour financer des projets -, inquiètes d'avoir à supporter à partir du 1^{er} janvier 2014 le poids d'un loyer.

24 juin 2012

Le conseil d'administration entérine le principe de la vente des logements. Les pompiers rassemblés devant la préfecture, prennent d'assaut le bâtiment et envahissent la salle où siègent les membres du conseil d'administration.

28 juin 2013

Le conseil d'administration vote la cession, au 1^{er} janvier 2014, des immeubles, à l'Opac du Rhône et à Grand Lyon Habitat.

18 novembre 2013

Le tribunal administratif de Lyon étudiera le recours en référé déposé par SUD.

L'AVIS DE SERGE DELAIGUE

Directeur du service départemental d'incendie et de secours « Le Sdis du Rhône ne laisse personne au bord du chemin »

Le travail accompli, depuis le début, en direction des familles, par l'ensemble des services du Sdis et par moi-même, est considérable. D'abord, nous avons pris l'engagement que personne ne serait laissé au bord du chemin. Cet engagement a toujours été clair et il a été tenu. Dans cette cession d'appartements de fonction, nous avons prévu une obligation pour les acheteurs, l'Opac du Rhône et Grand Lyon Habitat, de garder les familles qui souhaitent rester. En contrepartie d'un loyer, bien entendu. Et à ce jour, nous savons par la commission de suivi que soixante-trois sapeurs-pompiers professionnels envisagent de conserver leur logement au 1^{er} janvier

2014. Je rappelle qu'il y a 1 230 sapeurs-pompiers professionnels dans le Rhône. S'agissant des conditions, je souligne l'approche positive des bailleurs sociaux qui ont accepté toutes les conditions que nous avons posées. Notamment pendant la période transitoire, ces deux ou trois années pendant lesquelles il y aura des travaux de réhabilitation, les conditions de loyers resteront raisonnables. Nous avons également financé un dispositif pour mieux préparer les gens à intégrer un système social. Tout le monde a été vu. Ce qui nous a permis d'identifier douze familles en situation particulièrement précaire et fragile, pour des raisons inhérentes aux aléas de la vie. Aucune de ces douze familles n'a souhaité

débattre de son cas devant la commission de suivi. Mais je le répète, nous avons tenté d'apporter des solutions à tous les problèmes individuels qui nous ont été soumis. Et en ce qui me concerne, tout ce que j'ai pu faire, je l'ai fait. Ma porte reste ouverte. S'il y a un problème, les sapeurs-pompiers savent qu'ils peuvent venir me voir. Pour finir, le Sdis se porte garant auprès des bailleurs sociaux. Ainsi, les familles qui conservent leur logement n'auront pas de dépôt de garantie à verser.

Propos recueillis par Christine Morandi



Photo P. Juste